



## Règlement Particulier de la 2<sup>ème</sup> Édition du Tournoi Les Plumes de la Durance

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton.

### Article 1 : Généralités

---

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro (en attente) et sous le nom « **2<sup>ème</sup> Édition du Tournoi Les Plumes de la Durance** ». Il se déroule les **28 et 29 juin 2025** au **Gymnase de l'espace José ESCANEZ, avenue des Lauzières, 04160 CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sur 7 terrains.**
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBAD, les dispositions particulières de la Ligue Sud et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et doit être en possession de sa licence compétition et d'une pièce d'identité.
- 1.4 La Juge-Arbitre de la compétition est **Gilles DOSSETTO**. Ses décisions sont sans appel. La Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.
- 1.5 Le tournoi est organisé par le club **CASA'Bad**.

### Article 2 : Séries et tableaux

---

- 2.1 La « **2<sup>ème</sup> Édition du Tournoi Les Plumes de la Durance** » est un tournoi **individuel** qui s'adresse à tous les joueurs des catégories : minime, cadet, junior, sénior et vétérans.  
Les benjamins et poussins ne sont pas autorisés.
- 2.2 Le tournoi est ouvert aux classements **R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12 et NC** dans les disciplines de simple homme, simple dame, double hommes, double dames et double mixte.  
**Les tableaux seront organisés par côte (CPPH), arrêtée à la date du 12 juin 2024, et constitués par séries (série 1, série 2...). L'objectif est d'obtenir des séries les plus homogènes possible, avec autant que possible de préférence, des tableaux de 8 à 12 paires.**  
Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé. Cas particuliers : - Un joueur NC ou P12 ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D8 ou plus. - Un joueur P11 ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D7 ou plus. (voir art. 3.2.1.5 du règlement général des compétitions). Les paires qui auront un trop gros écart de côté entre les deux joueurs ne seront donc pas acceptées.
- 2.3 La répartition des joueurs dans les séries se fera en fonction de la moyenne de chaque joueur ou paire à la date **12 juin 2025**.
- 2.4 Le Comité d'Organisation se réserve le droit de ne pas ouvrir des tableaux ou des séries en cas d'inscriptions insuffisantes dans un ou plusieurs tableaux, d'une ou plusieurs séries (si le nombre d'inscrits de l'une des séries est inférieur à **4 pour les tableaux de simple ou à 3 paires pour les tableaux de double**). Le Comité d'Organisation se réserve le droit de changer le mode d'élimination dans un ou plusieurs tableaux d'une ou plusieurs séries en fonction du nombre d'inscriptions. Les tableaux en poules seront prioritaires.
- 2.5 **Le tournoi est ouvert à 2 tableaux maximum par joueur ; cependant la combinaison des tableaux de simple (homme ou dame) + double n'est pas autorisée.**
- 2.6 Le comité d'organisation pourra accepter, en cas de remplacement, une participation à trois tableaux et ce pour le bon déroulement du tournoi (Tout en ne pas dépassant les 8 matchs par jour comme le stipule le RGC).
- 2.7 Dans le cas où le remplissage général tout confondu des tableaux et séries du tournoi serait inférieur à 120 joueurs, le Comité d'Organisation se réserve le droit d'annuler le tournoi.

## Article 3 : Inscriptions

---

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée au **vendredi 13 juin 2025 à 23h59** (date d'inscription en Badnet). Le paiement de l'inscription étant obligatoire pour la valider.
- 3.2 La prise en compte des inscriptions se fait en **mode Standard** (inscriptions retenues par ordre d'arrivée des inscriptions sur Badnet).
- 3.3 La date du tirage au sort est fixée au **Vendredi 20 juin 2025**. Les classements et CPPH seront arrêtés à cette date pour la confection et validation des tableaux. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour la détermination des têtes de séries.  
Les joueurs devront être licenciés à la FFBad au plus tard à la date du tirage au sort.
- 3.4 Le règlement des frais d'engagement du tournoi d'un joueur en simple ou des deux joueurs en double, validera l'inscription en ligne du joueur ou de la paire.  
**Le mode de paiement accepté est le suivant : carte bancaire via Badnet** (le paiement par carte est assorti d'une commission bancaire, perçue par Badnet et acquise même en cas d'annulation de votre participation ou de non-participation quel que soit la raison).
- 3.5 Les frais d'inscription s'élèvent à **22 € pour 1 ou 2 tableaux. Pour les joueurs licenciés FFBad du club CASA'Bad, un tarif réduit à 15€ sera appliqué.**  
Ces frais incluent la participation fédérale due pour chaque inscrit (FFBad : 2 € ; ligue Sud : 1€).
- 3.6 Selon l'article 3.2.1.5 du Règlement Général des Compétitions (RGC), « *dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé* » ; si ce cas de figure est rencontré à l'issue de la période des inscriptions ou à la date du tirage au sort, alors le Comité d'organisation avertira puis retirera du tableau le ou les joueurs concernés. Le ou les joueurs écartés peuvent être « le joueur le mieux classé » comme « le joueur le moins bien classé ». Le choix du ou des joueurs à retirer sera dicté en fonction de critères organisationnels tel que : le remplissage du tableau, le nombre de joueurs concernés, l'existence ou non d'une liste d'attente etc... Ces critères sont laissés à l'appréciation du Comité d'Organisation en concertation avec la J.A.

## Article 4 : Forfaits

---

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi « 2<sup>ème</sup> Édition du Tournoi des Plumes de la Durance » doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
- 4.3 Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
- 4.4 Si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la ligue SUDBAD à l'adresse mail [competition@sudbad.fr](mailto:competition@sudbad.fr) accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription.** Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.5 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de double est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur (e-mail : [plumesdeladurance@gmail.com](mailto:plumesdeladurance@gmail.com)) s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.
- 4.6 Un joueur se présentant à son horaire de convocation mais ne satisfaisant pas aux formalités sanitaires en vigueur afférentes à la pratique du sport en intérieur, pourrait se voir refuser l'accès à l'enceinte du gymnase. Par conséquent, ce joueur serait déclaré « forfait volontaire ».

## Article 5 : Déroulement

---

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact renseignée en Badnet. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.

- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est le **FORZA S-6000**.
- 5.6 Le comptage des points se fera en mode normal : 2 sets gagnants de 21 points.
- 5.7 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.8 Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur ou une paire peut, en cas de litiges, faire appel au juge-arbitre qui désignera un arbitre ou un compteur de points.
- 5.9 Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **3 minutes** entre l'appel au micro et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.10 Les répercussions de la touche d'un obstacle au-dessus des terrains seront énoncées par le juge-arbitre au cours de la compétition (au début de chaque journée, puis affichées dans le gymnase pour les joueurs arrivant au cours de la journée).
- 5.11 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.12 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.13 La participation au tournoi « 2<sup>ème</sup> Édition du Tournoi Les Plumes de la Durance » requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.14 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vu ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).
- 5.15 Tout participant s'engage à renoncer de revendiquer son droit à l'image si les photos prises au cours de la compétition sont utilisées pour la promotion du tournoi ou la promotion du club de Vaires-sur-Marne.

**Le comité d'organisation remercie par avance tous les participant(e)s qui, en observant scrupuleusement ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite du tournoi pour la satisfaction de tous.**